

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 2019 - 2020 EXÉCUTIF

Constance Hudak, présidente
613 761-9419, 819 671-3094

Alain Mercier, vice président
819 671-4899

Jens Urban, secrétaire
819 671-8660, 613 986-9569 (c)

Jeff Hannah, trésorier
819 671-7884

REPRÉSENTANTS DES LACS

BARNES

Clayton Devine
819 671-0672, 613 841-5950

Flamur Canaj
613 823-6645

BATAILLE

Elaine Carisse
819 671-6756

Luc Fournier
613 698-6457

Shane Livingstone
613 526-3354, 819 671-6582

John Smart
613 232-3063, 819 671-5444

CHEVREUIL vacant

CORRIGAN

Paul Chedore
613 210-5607

Michael Tancrede
613 210-5607

DES ÉPINETTES

Richard Bourassa

LOUISE

André Cossette
613 619-0520

MASKINONGÉ

Alain Mercier
819 671-4899

RHÉAUME

Harry Jones
613 725-4114

Benoit Leclerc
819 412-5282

Laurent Roy
819 671-3697, 819 360-5157 (c)

John Smith
819 671-1849

TRUITE

Chris Hemmingway
819 671-8084

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



En lisant les messages des années précédentes, j'ai pu dire que peu de choses s'étaient passées et qu'un autre merveilleux été allait commencer. Eh bien ... pas cette fois-ci ! Le monde est sens dessus dessous et nous sommes tous dans une « nouvelle normalité ».

Lorsque la pandémie a frappé et que le trafic transfrontalier a été limité aux seuls « essentiels » en mars, beaucoup d'entre nous n'ont pas pu accéder à leurs propriétés. On s'inquiétait des risques de vol et de vandalisme. Un grand MERCI aux nombreux bénévoles (résidents à plein temps) qui ont accepté de garder un œil sur les propriétés et de les surveiller. À la suggestion de la police locale, une équipe de « surveillance du voisinage » a été formée, avec Jens Urban comme contact principal, et les bénévoles ont accepté de vérifier les résidences et les logements saisonniers si un propriétaire avait des inquiétudes. Le conseil d'administration de PSLL a veillé à maintenir un flux de communication constant afin que nous puissions être au courant des développements. J'ai également contacté notre maire, M. Jacques Laurin, pour lui demander son soutien afin d'inciter le gouvernement provincial à ouvrir les ponts de Gatineau une fois que d'autres sections du Québec auront été ouvertes à la circulation transfrontalière. M. Laurin m'a appuyé sans réserve, mais la décision finale est venue du gouvernement provincial. Tout cela est derrière nous maintenant, et nous sommes tous reconnaissants de pouvoir « prendre de la distance physique » dans un si bel environnement.

Que signifie « la nouvelle normalité » pour nous à PSLL ? Eh bien, nous ne pouvons pas nous rencontrer, nous avons donc dû annuler tous les événements qui auraient normalement avoir eu lieu en été – notre régata annuelle, les jeux et le barbecue. Nous espérons que les restrictions sur la taille des rassemblements seront assouplies d'ici la fin de l'été afin que nous puissions tenir notre AGA sur la plage du lac Bataille le week-end de la fête du travail. Je peux le voir maintenant – des chaises de jardin et des couvertures sur la plage dans nos cercles de deux mètres. En attendant, nous comptons beaucoup sur nos bulletins électroniques PSLL pour tenir tout le monde informé.

Je pense que les grands gagnants dans tout cela sont les RONA et SAQ locaux – nous avons tous des projets en cours, et les « rafraîchissements » nous aideront à nous dynamiser. Veuillez continuer à soutenir nos entreprises et nos commerces locaux, à rester en sécurité et à vous laver les mains (pas dans le lac !!). Encore une fois, un grand merci au conseil d'administration de PSLL et à tous les bénévoles. – **Constance Hudak**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Nous espérons tenir notre assemblée générale le week-end de la fête du travail sur la plage du lac Bataille, si les restrictions sanitaires concernant les rassemblements sont assouplies. Si cela n'est pas possible, nous essaierons de tenir la réunion par Zoom. Les informations relatives à l'AGA 2020 sont en ligne sur le site www.pssl.ca/aga-agm. Vous devez être membre de PSLL pour voter ! De nombreux membres s'inscrivent et paient leur cotisation lors de l'AGA ; cette année, nous vous encourageons à envoyer votre cotisation en ligne ou par courrier. Vous pouvez soit : i) suivre le processus d'adhésion et de paiement en ligne sur www.pssl.ca ; ou ii) renvoyer le formulaire d'adhésion rempli à la page 22 de ce bulletin avec votre chèque par l'intermédiaire de Postes Canada ou le déposer à la boîte aux lettres de PSLL à la plage du lac Bataille. Surveillez les informations transmises par courriel et consultez le site Web de PSLL pour obtenir des informations mise à jour sur le calendrier.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 - 2020

EXÉCUTIF

Constance Hudak, présidente
Alain Mercier, vice président
Jens Urban, secrétaire
Jeff Hannah, trésorier

COMMUNICATIONS

Constance Hudak, présidente
Cynthia Hamady | Odette Surch

ENVIRONNEMENT

Chris Hemmingway, président
Richard Bourassa | Paul Chedore | André Cossette
Laurent Roy | John Smart | John Smith

ADHÉSION ET MEMBRIÉTÉ

Jens Urban | Jeff Hannah

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET LITIGES

Laurent Roy, président
Luc Fournier | John Smart

RÉCRÉATION ET ACTIVITÉS SOCIALES

Jens Urban, président
Elaine Carisse | John Smart

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS (FLVDM)

Alain Mercier | Chris Hemmingway, suppléant

MESSAGE DE NOTRE CONSEILLER MUNICIPAL



Chers concitoyens et concitoyennes
du domaine Perkins-sur-le-lac,

L'année 2020 n'a pas commencé comme nous le souhaitions. La pandémie COVID-19 a bouleversé non seulement la municipalité de Val-des-Monts, mais aussi le monde entier, et la situation continue d'évoluer. Les mesures mises en place par le ministère de la Santé publique du Québec pour contrôler le virus et protéger la population ont été très difficiles pour l'ensemble de la population.

La mesure obligeant les gens à rester à la maison et l'interdiction de voyager entre les provinces ont créé beaucoup de frustration chez les propriétaires au Québec, mais surtout en Ontario. Ces mesures ont été conçues pour empêcher les déplacements non essentiels. Je peux vous assurer que le maire et moi-même avons fait de nombreuses représentations auprès de nos élus provinciaux pour faire lever l'interdiction de voyager afin que les propriétaires de chalets et de résidences secondaires puissent venir profiter de leur propriété tout en respectant les mesures d'éloignement émises par la Santé publique.

Pour faire face à cette crise, le conseil municipal a dû adopter plusieurs mesures supplémentaires pour protéger le bien-être et la santé de sa population, des employés municipaux et des citoyens tout en assurant la prestation des services essentiels. L'une de ces mesures consistait à prolonger jusqu'au 16 juin la date limite pour le premier versement de la taxe municipale due en mars. Le Conseil a examiné les options pour le deuxième versement dû le 16 juin afin d'aider ceux qui sont financièrement touchés par la perte de leur emploi. Nous avons également apporté une aide financière au Grenier des Collines en versant les fonds prévus au budget de l'assemblée annuelle de l'Union des municipalités du Québec pour venir en aide à la population. Le conseil municipal a également dû annuler plusieurs activités et le service de camp de jour pour diverses raisons. Cette annulation, qui était une décision difficile mais nécessaire, a été expliquée dans un communiqué de presse émis en mai.

Concernant la réhabilitation du ponceau du chemin du Chêne Rouge à Carroll Brook, la municipalité a reçu une réponse favorable du ministère de la Sécurité publique (MSP) en ce qui concerne la subvention des travaux. La municipalité a fourni au MSP les estimations d'option de réfection demandées. Nous attendons maintenant que le MSP confirme quelle option il a retenue. J'ai toujours espoir que les travaux de réfection seront exécutés cette année.

Le mois dernier, le conseil municipal a accepté la soumission du Plan directeur de l'eau pour le bassin de la rivière Blanche ouest, préparé par la Fédération des lacs en collaboration avec le service de l'environnement et de l'urbanisme de la municipalité. Les recommandations et les suivis seront gérés par la municipalité et des fonds seront fournis pour mettre en œuvre les recommandations. Notre département de l'environnement a déjà demandé des subventions pour mettre en œuvre certaines de ces recommandations.

Depuis le début de la pandémie, je suis resté en contact avec la présidente du PSSL, Constance Hudak, et avec Jens Urban pour les tenir informés des développements et des mesures mises en place.

La mairie et tous les services municipaux sont revenus à la normale à partir du 13 juillet. Toutefois, si vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, vous devrez prendre rendez-vous. Soyez assuré que je reste à votre disposition pour vous servir et répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

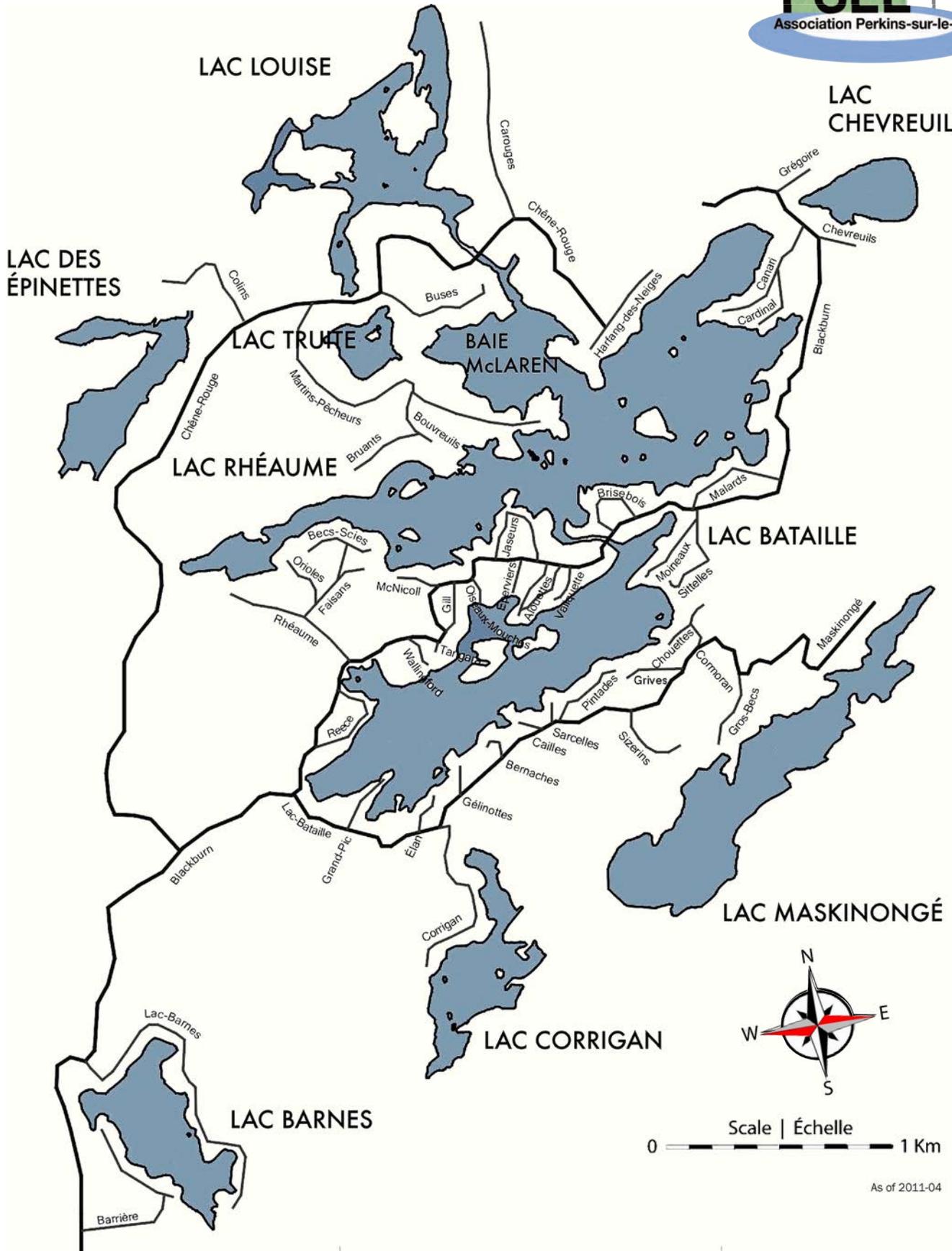
– **Claude Bergeron, conseiller du district no 3, municipalité de Val-des-Monts**



**Soutenez
votre PSSL
avec style !**

Cette année, montrez votre soutien à la PSSL avec des tee-shirts et des casquettes au logo élégant, dans les couleurs de votre choix : T-shirts (S, M, L de femmes en rose ou gris ; S, M, L, XL, XXL des hommes dans le sable ou or) et casquettes (une taille en gris, bleu foncé ou blanc). Et toujours seulement 15 \$ chacun. Disponible à l'AGA ou contactez Jens Urban par téléphone au 613 986-9569 ou 819 671-8660, ou par courriel au info@psll.ca. Pour voir les couleurs disponibles, aller sur le site Web de l'Association, www.psll.ca/new-blog-1/2015/3/15/t-shirts-et-casquettes-t-shirts-and-ball-caps.





NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

ANIMAUX / OISEAUX

CASTORS

- Michel Boucher (trappage en saison)819 210-9840

OISEAUX

- Centre de soin des oiseaux sauvages613 828-2849

CHIENS ET AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES

- Outaouais SPCA (licences et services)819 243-2004
- Les plaintes (concernant les animaux domestiques)819 205-2908

AUTRES ANIMAUX (OURS, ETC.)

- Protection de la faune : MNR Qc819 246-1910
- SOS Braconnage - 24 h : MNR Qc1 800 463-2191 (permis de chasse et pêche et règlements; également pour signaler le braconnage, les oiseaux ou les rats laveurs morts)

BOÎTES POSTALES

- Postes Canada1 866 607-6301

FEU

- **URGENCE** **911**

JOURNAUX

- Ottawa Citizen (abonnements)613 596-1950
- Le Droit613 562-0222
- Journal L'Envol819 671-1502

LAC BATAILLE RAMPE D'ACCÈS

PORTE D'ACCÈS

(avis de 24 hres)

- Clayton819 671-0672 ou 613 841-5950
- David613 454-8241
- Elaine819 671-6756
- John:819 671-1849
- Linda819 671-7417
- Mike819 671-5031
- Thérèse et Denis613 699-4023

ORGANISATIONS

- Association Perkins-sur-le-lac
Voir les coordonnées à la page 1 de ce bulletin
- COBALI (www.cobali.org)
471, rue Chasles, Mont-Laurier (QC) J9L 3N6
Téléphone 819 440-2422 / Courriel info@cobali.org

POLICE (MRC DES-COLLINES)

- **URGENCE** **911**
- Appels non urgents1 819 459-9911
gratuit : 1 888 459-9911
(pour les rapports de la navigation dangereuse, le bruit, d'autres perturbations, etc.)
- Informations1 819 459-2422
gratuit : 1 877 459-2422

ROUTES

MUNICIPALES (voir ci-dessous Municipalité de Val-des-Monts)

PRIVÉS (contactez votre représentant du comité de route locale) :

- chemin du lac Barnes, Rita Legault819 671-0672
- chemin de la Barrière, Flamur Canaj613 823-6645
- chemins des Moineaux/des Sittelles, John Smart
jsmart@rogers.com, 819 671-0061 (chalet), 613 232-3063
- chemin Pintades, vacant
- chemin Rhéaume Nord, Daryl Neve819 671-1392
- chemin Rhéaume Ouest, David Hodgkin819 671-0249

SANTÉ

- **URGENCE** **911**
- **INFOS SANTÉ QUÉBEC** **811**
- **ANTIPOISON DU QUÉBEC** **1 800 463-5060**

CLINIQUE (ouverte 24h/7 pour les urgences)

- Centre de Santé Clinique de Val-des-Monts819 459-1112
1884, rte du Carrefour, poste 775 ; gratuit : 1 877 459-1112

HÔPITAUX

- Gatineau819 966-6100
- Hull819 966-6200
- Wakefield819 459-1112
gratuit : 1 877 459-1112

SERVICES

HYDRO QUÉBEC

- Panne de courant1 800 790-2424
- Service à la clientèle1 888 385-7252

TÉLÉPHONE

- Bell services à la clientèle310-7070
(pour tous services y compris téléphone défectueux, débranchement, etc.)

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

www.val-des-monts.net | 819 457-9400

1, route du Carrefour, Val-des-Monts (QC) J8N 4E9

Consultez le site Web pour les heures d'ouverture

ÉLUS

- Le maire, Jacques Laurin 819 457-9400
courriel : jacqueslaurin@val-des-monts.net poste 2208
- Conseiller, Claude Bergeron819 671-0501
courriel : claudebergeron@val-des-monts.net (c) : 819 962-4638

MUNICIPALITÉ NUMÉRO PRINCIPAL819 457-9400

- Réception / Informations générales choisir 0
- Plaintes concernant les conditions de la route, de l'environnement, des déchets, des animaux, ou des informations sur recyclage ou ramassage des ordures choisir 1
- Environnement et urbanisme choisir 2
- Travaux publics choisir 3
- Finances choisir 4
- Activités communautaires et sportives choisir 5
- Sécurité incendie choisir 6
- Administration choisir 7

À L'INTÉRIEUR

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE.....	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 2019 - 2020.....	1
ANNONCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	1
COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 - 2020.....	2
MARCHANDISES AVEC LOGO DE PSLL	2
MESSAGE DE NOTRE CONSEILLER MUNICIPAL.....	2
CARTE DES ROUTES DE PSLL	3
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES.....	4
CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2020 - 2021.....	5
BONNE FÊTE DU CANADA 2020	5
ÉVÉNEMENTS SOCIAUX DE PSLL 2019 - 2020	6
INFORMATIONS NAUTIQUES	
CARTE DES EAUX NAVIGABLES.....	7
ACCÈS À LA RAMPE DE LANCEMENT DES BATEAUX....	7
ATTENTION : CONDUCTEURS D'EMBARCATION	8
L'ÉTÉ AU LAC.....	8
RAPPEL : LES PROPRIÉTÉS DE LAUZON.....	8
DÉGEL DU LAC RHÉAUME	9
NOTE SUR L'HISTOIRE PSLL	9
CONCOURS « FLEURISSEONS VAL-DES-MONTS ».....	10
PERLES CACHÉES DE VAL-DES-MONTS.....	10
CES MAUDITS CASTORS !.....	11
COBALI	13
INFORMATIONS SUR LA PÊCHE	14
L'ENVIRONNEMENT :	
PÊCHE SPORTIVE / ENSEMENCEMENT	15
ENSEMENCEMENT DU LAC BARNES 2019	16
COLLECTE DES DÉCHETS.....	16
COMPOSTAGE.....	16
AVIS DE CONVOCATION AGA.....	17
CONSEIL D'ADMINISTRATION PSLL	18
FINANCES	19
RENSEIGNEMENTS SUR L'ADHÉSION.....	21
FORMULAIRE D'ADHÉSION	22

Le Bulletin PSLL est publié une fois par an en juin avant l'assemblée générale annuelle. Les articles sont les bienvenus. Le contenu peut être modifié pour plus de clarté et de longueur.

S'il vous plaît adresser toute correspondance à editor.psllnews@gmail.com.

Pour les demandes de publicité contacter Jens Urban, 819 671-8660 ou 613 986-9569, ou info@psll.ca.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PSLL 2020-2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION PSLL

le DIMANCHE 06 SEPTEMBRE | 09h30 à 12h30 | LAC BATAILLE BEACH
582, chemin Blackburn Val-des-Monts (QC) J8N 6K4 Voir la page 1 de ce bulletin d'information pour plus de détails ; une mise à jour ponctuelle apparaîtra au calendrier disponible sur le site Web de PSLL, www.psll.ca, et par courrier électronique aux membres.

AUTRES ÉVÉNEMENTS LOCAUX :

CINÉ-PARC DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Différentes dates et lieux | Les dessins animés commencent à 20h30 ;
les films commencent à 21h30

La municipalité de Val-des-Monts offre des films gratuits en drive-in pendant les mois de juillet et août, si le temps le permet. Le nombre de places est limité ; il faut s'inscrire à l'avance. Rendez-vous sur www.val-des-monts.net pour plus d'informations et pour vous inscrire. Vous devez demeurer dans votre voiture.

LE TOURNOI DE CURLING 2021 AU LAC BARNES

72, chemin du lac Barnes, Val-des-Monts (QC) J8N 6E4

Date, Heure à venir | Rita Legault et Clayton Devine, hôtes

Pour plus de détails communiquez avec Clayton ou Rita à cwd12311@outlook.com.

BONNE FÊTE DU CANADA 2020 !

Bien que les grands rassemblements aient été interdits pendant la pandémie, les résidents du lac Barnes ont pu profiter de la fête du Canada en toute sécurité en se rassemblant sur le lac en radeaux, en kayak, en canoë et en pédalo pour assister aux feux d'artifice lancés de la pelouse du chalet de Rita Legault et Clayton Devine. Plus tôt dans la journée, les fêtards ont participé à un défilé de radeaux aux couleurs du thème des vacances et ont assisté à un concert de musique en direct du quai de Flamur Canaj. Un temps clair et ensoleillé pendant la journée et une spectaculaire pleine lune en toile de fond des feux d'artifice ont permis de célébrer les vacances de façon inoubliable.

Un grand merci aux organisateurs de cet événement – et bonne fête du Canada à tous !



Photo Spotlight : La fête du Canada 2020 sur le lac Barnes

La journée de célébration comprenait un défilé de flottilles, de la musique et un spectaculaire feu d'artifice. Photo: Terry Milewski.

RÉCAPITULONS LES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX 2019 - 2020

Depuis que nous avons commencé nos célébrations annuelles pour le 50e anniversaire de PSLI en 2012, nous avons le sentiment de créer quelque chose qui allait devenir une sorte de tradition sous une forme ou une autre. Sans vouloir nous éloigner de notre mission première, qui est de protéger et d'améliorer le milieu écologique de notre voisinage, nous aimons aussi rencontrer nos voisins lors d'un ou plusieurs de nos événements sociaux annuels.

Les rencontres de 2019 ont une fois de plus été un grand succès, car nos anciens et nouveaux membres ont profité de l'occasion pour se rencontrer et partager des moments de plaisir.



Feux d'artifice de la fête du Canada 2019 sur le lac Barnes. Photo: Terry Milewski

En 2019 et en 2020, les membres du lac Barnes nous ont invités à célébrer la fête du Canada au début juillet avec leur traditionnel grand feu d'artifice, organisé comme d'habitude par Rita et Clayton à leur chalet du lac Barnes. Comme chaque année, le spectacle a été étonnant, les familles célébrant notre fête nationale se rappellent

notre fortune collective, notre amitié et notre sens de communauté. En 2020, nous avons tous respecté l'éloignement physique et, chose étonnante, tous les autres lacs ont aussi eu droit de fantastiques feux d'artifice. Tout le monde était probablement heureux de pouvoir être à l'extérieur, à nos lacs, tout en respectant la distanciation, après le confinement du COVID-19.

Notre plus grand événement annuel, la régates d'une journée et le Pig Roast, a eu lieu au lac Bataille le long week-end d'août 2019. Une fois de plus, des résidents du domaine PSLI ont participé à des courses de kayak, de canoë et de pédalo, ainsi qu'à des concours de natation pour tous les âges. Les participants enthousiastes – tant les coureurs que leurs sections d'encouragement – se sont bien amusés et ont fait de nouvelles connaissances tout en partageant un repas « gourmet » – un BBQ, de la bière de Gainsbourg et des plats cuisinés par tout le monde. Cette année, l'événement sera annulé en raison de la pandémie du COVID-19, mais nous serons de retour l'année prochaine, bien sûr !

Nous avons clôturé la saison estivale avec un Corn Roast sur la plage du lac Bataille. Il y avait, bien sûr, beaucoup de maïs, mais aussi des hot-dogs et un feu de camp. Beaucoup se sont encore une fois joints à la fête, et il ne restait certainement pas beaucoup de maïs à la fin de la journée ! Encore une fois, merci à tous les bénévoles qui rendent ces événements possibles. L'année prochaine, nous continuerons avec la Régates et le Corn Roast comme d'habitude, et les nouveaux bénévoles sont toujours les bienvenus !

Quant à 2020, selon les directives du gouvernement, nous pourrions avoir l'AGA et un BBQ pendant le week-end de la fête du travail, sinon ce ne sera que l'AGA via Zoom en ligne. N'oubliez pas de consulter le site web de l'Association, www.psl.ca, les panneaux d'information, ou contacter Jens Urban au 613 986-9569 ou au 819 671-8660. Nous espérons vous revoir tous très bientôt !

Photo Spotlight : La 8e régates annuelle de PSLI et le BBQ 2019 sur la plage du lac Bataille

Ah, pour les jours heureux des rassemblements passés !

Même si nous ne pourrions pas nous réunir pour notre régates annuelle cette année, nous pouvons profiter de ces bons souvenirs des événements de 2019 et nous réjouir de nous retrouver sur la plage du lac Bataille en 2021. Merci à Constance Hudak d'avoir partagé ces belles photos.

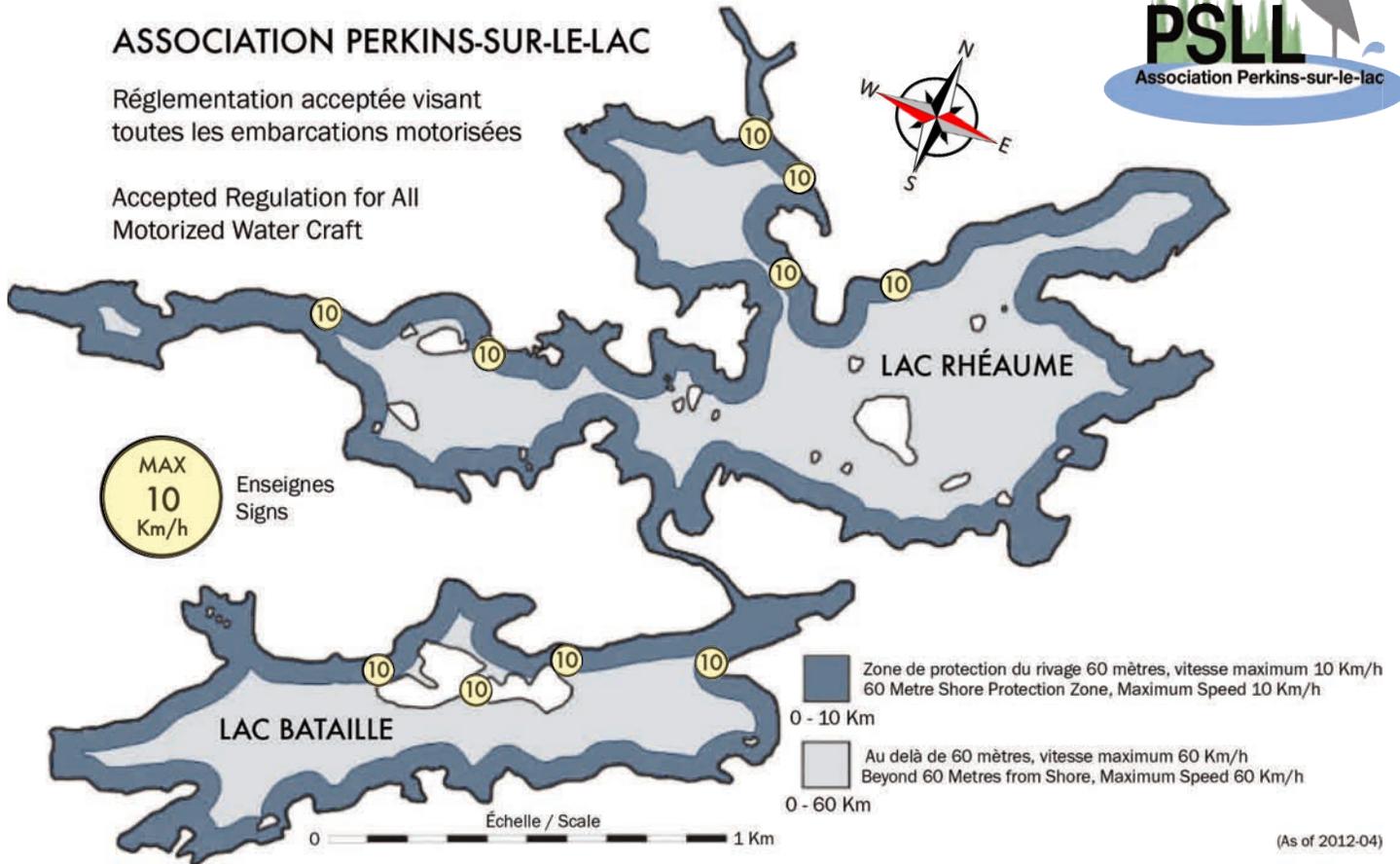




ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

Réglementation acceptée visant toutes les embarcations motorisées

Accepted Regulation for All Motorized Water Craft



ACCÈS À LA RAMPE DE LANCEMENT DES BATEAUX AU LAC BATAILLE

Tous les neuf (9) lacs sur le domaine sont privés et ne sont pas accessibles au grand public. Par conséquent, l'accès à la rampe de la plage du lac Bataille est fermé durant l'année. Toutefois, des bénévoles sont disponibles pour ouvrir la barrière durant la session de la pêche du 24 avril au 13 septembre 2020. Ces bénévoles vérifieront votre droit d'accès à la rampe en se basant sur la preuve du paiement de votre cotisation. Veuillez noter que seulement les membres des lacs Bataille et Rhéaume ainsi que les plaisanciers du lac Barnes ayant des droits acquis sont autorisés à utiliser la rampe de lancement à ce site.

Si vous devez mettre votre bateau à l'eau ou le sortir durant cette période, s.v.p. appeler une des personnes énumérées ci-dessous, veuillez vérifier l'aide-mémoire suivant.

- Faites vos démarches 24 heures à l'avance.
- La porte est verrouillée de la fonte des glaces au printemps jusqu'au moment où la glace se forme sur le lac en hiver.
- Nous avons maintenant une surveillance vidéo 24 heures sur 24 de la mise à l'eau de bateau depuis les chalets environnants.
- Seuls les membres de l'Association PSLL qui sont propriétaires d'un terrain sur le lac Rhéaume ou le lac Bataille, ou qui ont des droits d'accès acquis selon la décision de l'Association PSLL, sont autorisés à utiliser la rampe de mise à l'eau.
- Si vous n'êtes pas un membre en règle de PSLL, vous devez payer la somme de 45 \$ - le coût des frais d'adhésion annuels. Le paiement peut être payé en argent comptant ou par chèque (à l'ordre de Association PSLL) et présenté au bénévole de la barrière.
- Les propriétaires qui louent leur chalet doivent avoir payé leurs frais d'adhésion à PSLL au préalable pour donner aux locataires (qui ont un bateau) l'accès à la rampe de lancement.
- Les motomarines et les bateaux à vague ne sont pas acceptés à la rampe de lancement.
- Vérifiez et videz l'eau de la cale de votre embarcation AVANT votre arrivée au lac et loin des plans d'eau. Vous pourriez contaminer l'eau du lac avec une variété d'organismes indésirables (tels que les myriophylles).

Les bénévoles suivants ont une clé :

Clayton: 819 671-0672 ou 613 841-5950 | David: 613 454-8241 | Elaine: 819 671-6756 | John: 819 671-1849
Linda: 819 671-7417 | Mike: 819 671-5031 | Thérèse et Denis: 613 699-4023

ATTENTION : CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS

Il y a beaucoup de plaisir associé à la natation, la pêche, au ski nautique, aux tubes, et à l'utilisation de nos lacs et nos berges pour toutes sortes de sports et des loisirs en toute sécurité. L'Association PSLI favorise la sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs de nos lacs, et les défenseurs de la protection de l'environnement aquatique et le littoral. S'il vous plaît réduisez votre vitesse à proximité de nageurs et obéissez aux règlements lorsque vous rencontrez ou dépassez d'autres embarcations, y compris des voiliers, canots, kayaks et pagayeurs.

Rappelez-vous, tout le monde à bord de votre embarcation de plaisance doit avoir – et devrait porter – un dispositif de flottaison homologué au Canada et de taille appropriée (soit un gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel) qui est en bon état.

Les bateaux à vague et les embarcations personnelles n'auront pas accès à la rampe de bateaux. Cette interdiction est en aucun cas destinée à restreindre ou limiter la navigation de plaisance, qui a été une caractéristique de nos trois plus grands lacs. La navigation de plaisance est bienvenue et on rappelle aux pilotes d'être courtois, respectueux de l'environnement, du droit de passage, et obéir à des zones de vitesse affichées le long de nos lacs.

Pour plus d'informations : www.psl.ca/boating-safety.



L'été au lac : Profitez-en de manière responsable !

Nous sommes vraiment chanceux de pouvoir profiter d'un lieu aussi pittoresque, si près de la capitale nationale, en ces temps d'éloignement physique. Cette année, il y a déjà plus d'activité sur nos lacs, et afin de garantir que nous et les générations futures puissions continuer à profiter de notre beau coin de paradis, veuillez respecter quelques règles simples (et n'hésitez pas à les communiquer à vos visiteurs et locataires !).

- Veuillez respecter toutes les règles de navigation – et soyez prudents. Il y a beaucoup d'enfants de tous âges qui nagent, font du kayak et se déplacent sur les lacs. La police patrouille régulièrement dans la région et les voisins leur signalent généralement toute situation dangereuse (comme le fait d'aller à plus de 10 km/h à moins de 60 m du rivage).
- Pour éviter la propagation de la plante aquatique envahissante *Myriophylle en épi*, nettoyez TOUJOURS soigneusement votre bateau, y compris le moteur et la remorque, lorsque vous changez de plan d'eau (en utilisant de l'eau à plus de 40°C ou sous pression, au moins 250 psi), ou laissez-le sécher pendant au moins cinq jours entre deux utilisations. Faites une inspection visuelle pour enlever manuellement tous les fragments de plantes.
- Soyez prudent lors du ravitaillement en carburant – nous avons déjà vu quelques petits déversements de carburant cette année.
- Respectez les interdictions d'incendie. Vous pouvez vérifier l'état de la situation sur le site Web de PSLI, www.psl.ca.
- Débarrassez-vous correctement de vos déchets et ne les laissez pas dehors dans des sacs en plastique. Utilisez votre composteur dans la mesure du possible.
- Veuillez respecter les règlements sur le bruit. Beaucoup d'entre nous vivent et travaillent ici à temps plein.
- Veuillez contrôler vos animaux domestiques. Nous devons régulièrement appeler la SPCA pour récupérer les chiens perdus.
- Veuillez éviter d'aller sur les îles et ne laissez pas d'ordures sur place ou ne laissez pas votre chien y faire ses besoins. Il est généralement interdit de faire du feu ou de camper sur les îles, et moins on y va, plus on protège les huards et autres habitats.

En bref : soyez un bon voisin, préservez nos lacs et nos forêts, et profitez de l'été !

Rappel : LES PROPRIÉTÉS DE LAUZON AU BORD DE NOS LACS SONT PRIVÉES

Toutes les propriétés de Lauzon sont louées à des chasseurs et il est interdit d'y pénétrer à tout moment de l'année. Cela inclut la partie du chemin Corrigan qui n'appartient pas à l'Association PSLI. En général, tous les terrains qui nous entourent appartiennent à Lauzon et nous vous suggérons de rester à proximité des voies publiques ou de nos voies privées PSLI (comme indiqué sur la carte en page 3 de ce bulletin). Une carte des propriétés de Lauzon apparaît sur notre site Web : www.psl.ca/new-blog-1/2020/5/4/chasse-hunting. Et, surtout pendant la saison de la chasse, soyez particulièrement vigilants lorsque vous êtes à proximité de ces zones !

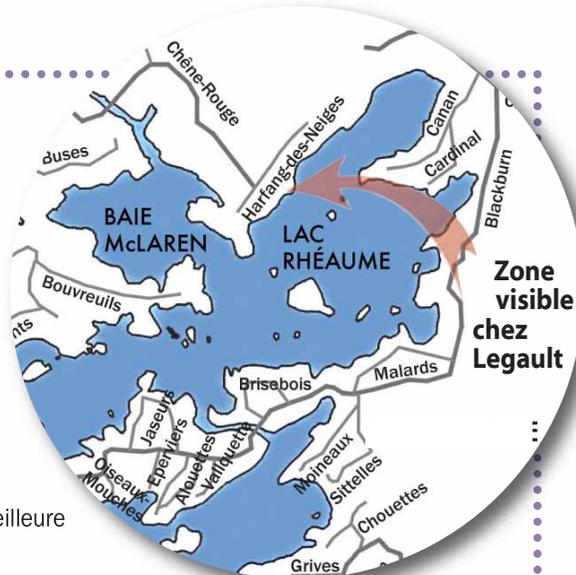


Dégel du Lac Rhéaume 2020

Benoit Leclerc témoigne que le dégel sur Rhéaume Nord s'est fait mardi le 28 avril 2020. Lynn Legault remarque avoir entendu, le même jour, le cri du premier huard de la saison. Le dégel s'est fait sept jours plus tôt que l'an dernier et six jours plus tard que la moyenne du 22 avril.

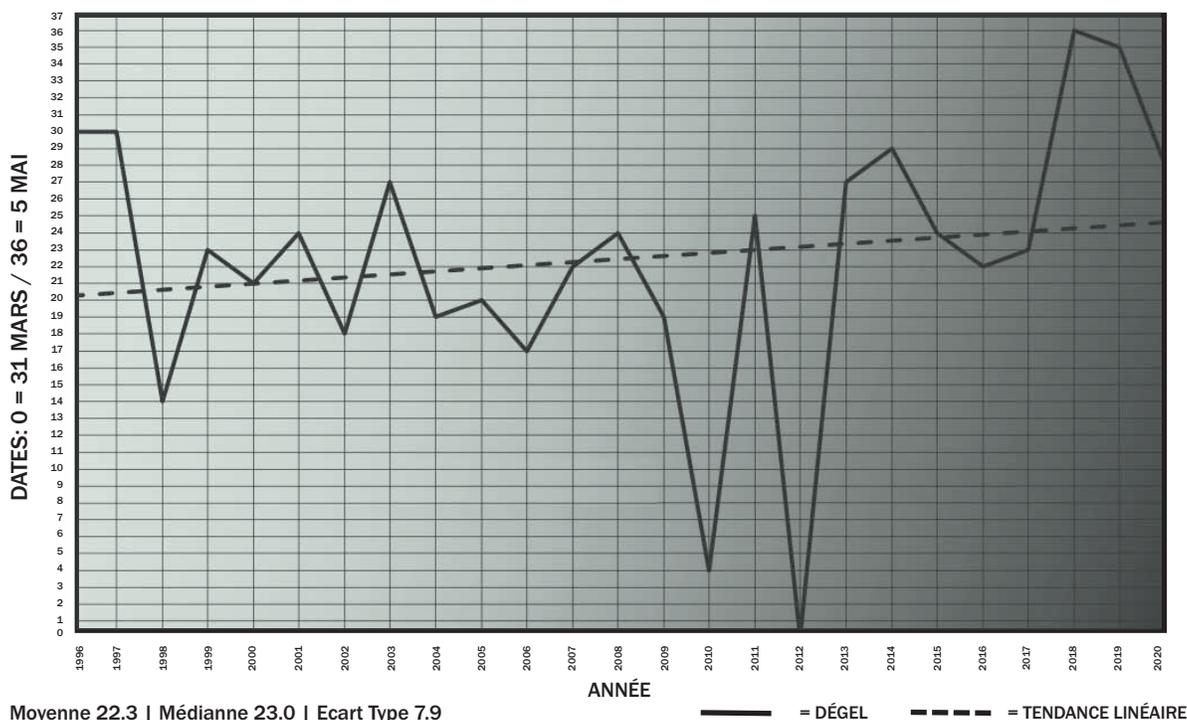
Notre petit échantillon de données de 27 ans est beaucoup trop petit et trop local pour en tirer des conclusions sur le changement climatique. Néanmoins, la tendance révisée indique une inclinaison dans la direction de dégels de plus en plus tard. Bien qu'il reste à voir si cette tendance se poursuivra dans le futur, si elle est maintenue, cela signifierait un refroidissement et non un réchauffement. De plus les données révisées montrent maintenant un écart-type de 7.9 jours. Ceci est un indicateur de la volatilité annuelle croissante qui est pleinement compatible avec les attentes de la meilleure science du changement climatique.

Pour en savoir plus sur nos méthodes de suivre le dégel annuel, consultez le bulletin d'information de PSLL pour les années précédentes sur le site Web du PSLL : www.psll.ca/about-psll. – Richard et Lynn Legault, le 28 avril 2020



Dégel du Lac Rhéaume 2020

DATES DE DÉGEL	
199427
199513
199630
199730
199814
199923
200021
200124
200218
200327
200419
200520
200617
200722
200824
200919
2010 4
201125
2012 0
201327
201429
201524
201622
201723
201836
201935
202028



NOTE SUR L'HISTOIRE PSLL : EN MÉMOIRE

Henri-Pierre Bourque était un promoteur réputé d'Ottawa et de l'Outaouais. Visionnaire au sens propre du terme, il a vu la beauté et le potentiel à grande échelle. Au cours de ses premières années comme promoteur immobilier, il a acheté le Club de chasse et pêche Wallingford à Perkins, et a développé ses sept lacs, qu'il a nommé Perkins-sur-le-lac, pour en faire un havre de paix pour les propriétaires de chalets et les amoureux de la nature.

M. Bourque est décédé le 27 juillet 2019 à l'âge de 86 ans. Sa nécrologie, qui énumère ses nombreuses réalisations professionnelles et les détails d'une vie extraordinaire, peut être consultée sur le site Web www.hpmcgarry.ca/memorials/henri-pierre-bourque/3932399/obituary.php.

Comment pousse votre jardin...

CONCOURS « FLEURISSEONS VAL-DES-MONTS »

La municipalité de Val-des-Monts est fière de lancer son concours « Fleurissons Val-des-Monts ». Le concours a débuté le 1er juillet et se terminera le 10 août 2020 à 16h30.

Saviez-vous que la municipalité est membre du programme « Fleurons du Québec » et qu'elle a déjà obtenu quatre « Fleurons » sur cinq ? Ce programme a pour mission d'organiser, de soutenir et de développer le programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités du Québec.

Le concours est ouvert aux citoyens de Val-des-Monts de tous âges et à ses commerçants. Nous vous invitons à nous faire parvenir des photos de vos aménagements paysagers. Soyez créatifs ! Ajoutez à votre décor des marguerites, la fleur emblématique de Val-des-Monts. Envoyez-nous une photo de vos grands-parents et petits-enfants qui s'occupent du jardin ou une photo de la façade de votre commerce.

Vous avez créé un aménagement de jardin original sur votre propriété ? Nous voulons le voir !

Veillez noter que toute personne qui envoie des photos de plantes ou de fleurs artificielles sera disqualifiée. À gagner : trois sessions gratuites pour des cours offerts par la Municipalité de Val-des-Monts (session automne 2020). Il y a trois catégories : les enfants (jusqu'à 17 ans), les adultes (18 ans et plus) et les entreprises. Veuillez envoyer vos photos à : Marie-Milie Massicotte St-Ours à marie-miliemassicottest-ours@val-des-monts.net avant le 10 août 2020, 16h30.

N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre âge, la catégorie dans laquelle vous participez (enfants/adultes/entreprises), l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique. Une seule entrée par adresse. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez déposer votre candidature avec vos photos dans la boîte aux lettres de la municipalité, située près de l'entrée principale de la mairie. Bonne chance à tous les participants ! Les gagnants seront annoncés quelques jours après la clôture du concours.

Pour plus d'informations, consultez le site Web www.val-des-monts.net/upload/newsPosts/1729/file_press-release-contest-fleurissons-val-des-monts.pdf ou contactez Mme Marie-Milie Massicotte St-Ours, Bureau des événements spéciaux et agente de communication, téléphone 819 457-9400, poste 2230, courriel marie-miliemassicottest-ours@val-des-monts.net. Photo : Stylecraze.



PERLES CACHÉES DE VAL-DES-MONTS ...

Nous connaissons tous Val-des-Monts, la municipalité où nous passons une grande partie de notre temps libre, comme une terre de lacs et de forêts idylliques, remplie des merveilles de la nature et de voisins étonnants. Cependant, il y a une autre facette de Val-des-Monts, celle qui est remplie d'histoires et d'histoire incroyables – et même de mystères.



La newsletter PSL 2018 a présenté un reportage sur le seul monastère bouddhiste de Val-des-Monts, situé dans notre voisinage ! L'année dernière, le bulletin d'information avait parlé de la petite église en bois adjacente au monastère, qui était en vente depuis un certain temps. L'article se terminait par un article sur la petite église en bois adjacente au monastère, qui était en vente depuis un certain temps : « Il sera intéressant de suivre le prochain chapitre de sa longue et riche histoire ».

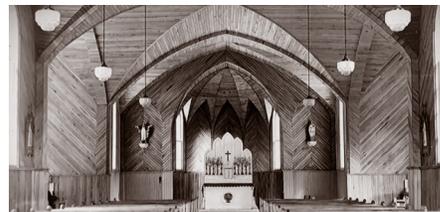
Eh bien, le prochain chapitre est là ! L'église a récemment été achetée par le monastère, qui est en train de transformer la structure en temple. L'extérieur et la plus grande partie de l'intérieur resteront intacts

et, une fois terminé, le temple sera ouvert aux visiteurs. Les moines ont aimablement consenti à la photo « en cours » à droite.

Le temple est situé au 11 chemin Katimavik, juste à côté de la route du Carrefour. La propriété a été, à diverses reprises, une retraite catholique, un camp d'éducation pour enfants et, plus récemment, un monastère bouddhiste.

Photo originale de l'intérieur en haut, avec l'aimable autorisation de Mike Haslett, Global TV News.

Photo de la chapelle extérieure : TripAdvisor. Photo intérieure à droite : Cynthia Hamady.

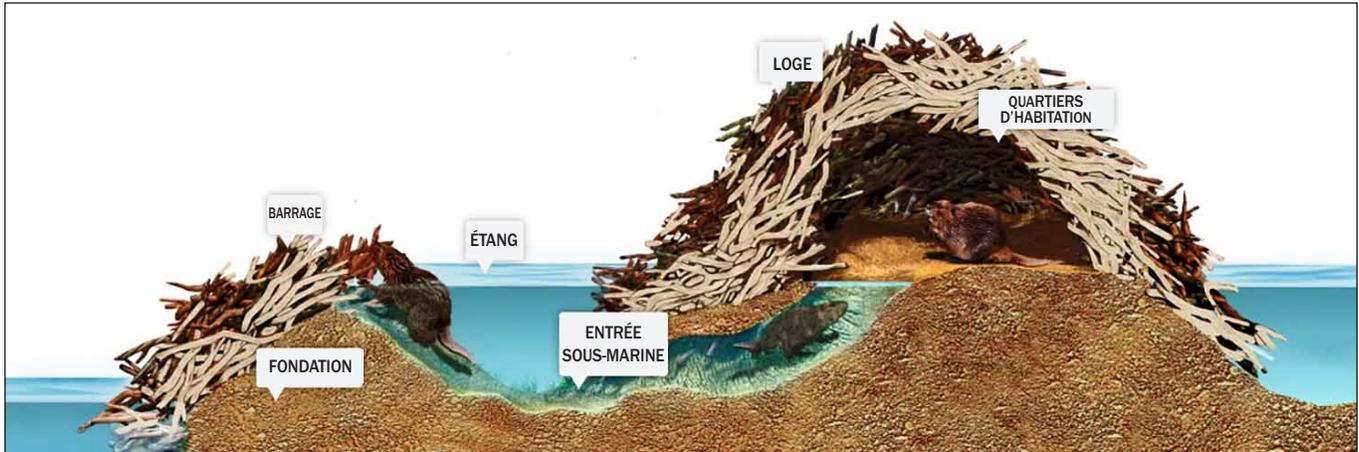


CES MAUDITS CASTORS !

Le problème

Dans un milieu naturel comme le territoire couvert par les lacs du Domaine de Perkins-sur-le-lac, il est normal que la cohabitation de l'homme avec son environnement naturel puisse provoquer des frictions. Le problème de la présence du castor est régulièrement évoqué.

Symbole de notre pays et travailleur infatigable, le castor est l'ingénieur du monde des rongeurs. Ils abattent les arbres en rongant leur tronc, puis utilisent les branches pour endiguer les ruisseaux. Les barrages créent un étang, au milieu duquel la famille de castors construit une île contenant une hutte de castors, à l'abri des prédateurs.



Malheureusement, leur ingéniosité et leur dynamisme peuvent avoir un impact néfaste sur l'environnement immédiat, y compris sur les biens de leurs voisins humains. Si ces structures peuvent être utiles pour le développement des zones humides et l'amélioration de la biodiversité, elles peuvent également avoir des effets néfastes en provoquant des inondations sur les routes ou même en les faisant disparaître lorsqu'un barrage cède, ce qui s'est produit sur le chemin Blackburn il y a de nombreuses années. La chute d'un arbre sur la ligne électrique, le blocage de la migration des poissons et la modification du niveau de l'eau sont également des conséquences. On estime qu'il en coûterait 1 000 \$ par kilomètre pour prévenir et réparer les dommages causés à cette infrastructure. Il y a aussi la déforestation des rives des lacs lorsqu'une colonie s'installe à proximité. Cette dégradation peut accentuer le problème de l'érosion des berges même si les habitants sont priés de préserver leur couverture végétale.

Alors que la population de castors a atteint les mêmes chiffres connus au moment de la colonisation du pays, il faut s'attendre à ce qu'avec des portées annuelles de trois à douze jeunes, une activité de piégeage réduite et la présence de peu de prédateurs, la cohabitation devient de plus en plus difficile.

Certains membres ont demandé que l'Association PSLL examine ce problème et étudie les interventions possibles.

Interventions

Lorsqu'il n'y a pas de problème particulier, il est souhaitable de ne pas intervenir et de laisser la nature faire son travail. Lorsque des problèmes surviennent, principalement la déforestation et la variation du niveau de l'eau, une intervention peut être nécessaire. Cela peut se faire sur les structures mêmes par des installations spéciales et cela peut également signifier le contrôle de la population de castors par des interventions ciblées dans des zones spécifiques. L'éradication totale et la relocalisation ne sont plus considérées comme des solutions viables. Le contrôle de la population de castors est désormais privilégié.

Qui peut intervenir ?

Tout d'abord, il convient de noter que l'Association PSLL n'est pas une organisation ayant un pouvoir de coercition ou de réglementation. Elle doit travailler en étroite collaboration avec les différents niveaux de gouvernement selon leurs niveaux de responsabilité et informer ses membres de leurs responsabilités et de leurs recours. L'Association signale régulièrement aux services publics tout problème susceptible d'affecter le cadre naturel du territoire de PSLL et la qualité de vie de ses membres. Les citoyens peuvent, bien entendu, s'adresser à ces mêmes services publics.

La Municipalité de Val-des-Monts intervient lorsqu'une structure constitue une nuisance et menace une infrastructure municipale (route, ponceau, pont) ou met en danger des personnes ou des services aux citoyens. C'est la notion de sécurité publique qui prévaut. Dans ces cas de nuisance, la municipalité a seule l'autorisation d'intervenir sur les structures comme sur le contrôle de la population de castors.

CASTORS: suite page 12



CASTORS suite de la page 11

Tout citoyen peut s'adresser à la municipalité lorsqu'il constate une telle nuisance.

La Municipalité régionale de comté (MRC des Collines de l'Outaouais) assure la libre circulation des cours d'eau. Cela inclut le niveau des lacs. Pour plus d'informations, veuillez consulter leur *Guide pratique du libre écoulement des eaux des cours d'eau* à l'adresse suivante :

<https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/27-gestion-des-cours-deau>. Dans le règlement, il est

indiqué qu'un propriétaire ne peut tolérer la construction d'un barrage de castors lorsqu'elle constitue un risque pour la sécurité des personnes ou des biens. Le propriétaire est responsable de prendre des mesures correctives en accord avec la MRC. Le propriétaire doit rembourser tous les frais encourus par la MRC si celle-ci doit intervenir. Dans le cas où une digue de castor ne présente pas de risque pour la sécurité des personnes et des biens, il est permis d'installer un dispositif de contrôle du niveau d'eau. Le propriétaire est responsable en tout temps de la mise en place et de l'entretien de cet aménagement. En cas d'obstruction du débit des eaux, la MRC est seule habilitée à intervenir, sur les ouvrages comme sur le contrôle de la population de castors. Tout citoyen peut contacter la MRC lorsqu'il constate une telle nuisance.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable de la gestion de la faune sur l'ensemble du territoire québécois en établissant une réglementation à cet effet. Pour information et en collaboration avec la Fondation québécoise de la nature, il a publié le *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*, qui est une mine d'informations sur le castor et ses habitudes, la réglementation, les aspects juridiques et les modalités d'intervention, à l'adresse suivante : https://fondationdelafaune.qc.ca/documents/x_guides/850_guideamenaggestionterritoirecastor.pdf. Le MFFP délivre l'autorisation d'intervention aux municipalités et aux MRC ; il délivre également des permis de piégeage.

Le propriétaire du secteur riverain a la responsabilité de signaler aux organismes compétents toute nuisance pouvant menacer la sécurité des personnes et des biens causée par le castor. Il doit prévenir toute obstruction à la libre circulation de l'eau sur sa propriété. Il peut prévenir les dommages au rivage en installant une clôture autour des troncs d'arbres, bien que cette méthode ne garantisse pas complètement l'abattage des arbres et puisse endommager les troncs d'arbres avec le temps. La méthode préférée est l'installation d'un enclos en fil de fer autour des arbres à protéger. L'utilisation d'un répulsif a des effets limités.

Enfin, seul ou avec des voisins immédiats, le propriétaire riverain peut retenir à ses frais les services d'un trappeur reconnu et titulaire du permis requis lorsqu'il constate la présence d'une habitation de castors à proximité. Il doit obligatoirement donner son autorisation pour cette intervention qui doit être faite pendant la saison de piégeage (fin octobre - mi-mars), sauf s'il y a une menace pour la sécurité des biens et des personnes.

Le trappeur intervient à la demande de la municipalité ou de la MRC, principalement lorsque la sécurité des personnes et des biens est menacée. Dans ce cas, cette intervention peut avoir lieu à tout moment. Il peut intervenir sur une propriété privée, mais seulement avec l'autorisation du propriétaire et pendant la saison de piégeage. Il doit également avoir l'autorisation du PFFM pour piéger sur les terrains identifiés du domaine public et selon la réglementation en vigueur. Le coût des services du trappeur utilisés par la municipalité est de 50 \$ par animal capturé, plus les frais de transport. Le piégeage utilise des méthodes sûres tant pour les humains que pour les animaux. Par exemple, les pièges sont placés loin de la rive et sous l'eau. Pour plus d'informations, contactez M. Denis Vaillant, président de l'Association provinciale des trappeurs indépendants, Conseil de l'Outaouais, téléphone : 819 595-7059, courriel : denisvaillant@videotron.ca.

Conclusion

La réponse à la question de la présence de castors est complexe et utilise souvent l'expertise et les ressources dont ne dispose pas PSL. Cette dernière, en tant qu'entreprise citoyenne, peut demander l'aide des services publics lorsqu'un problème particulier se pose. Il en va de même pour tout citoyen ou propriétaire de bord de mer. Les informations contenues dans cet article devraient répondre à bon nombre de vos questions sur ce sujet.

Diagramme et informations complémentaires concernant la construction d'une digue de castor : www.dkfindout.com/us/animals-and-nature/rodents/beavers. Photos: page 10, Wikipedia; page 11, sites.google.com.

Association PSL souhaite remercier les nombreux travailleurs essentiels qui ont continué à fournir des services tout au long de la pandémie. Nous apprécions vraiment les sacrifices qu'ils ont faits pour que notre communauté fonctionne et que nos citoyens soient en bonne santé et en sécurité.

Cette année, nous avons décidé de renoncer à la publicité dans le bulletin d'information. Toutefois, nous vous prions de continuer à soutenir nos annonceurs (que vous trouverez dans les bulletins précédents) et les autres entreprises de notre région. Et veuillez suivre les recommandations de nos responsables gouvernementaux pour éradiquer ce virus. Nous nous en sortons ensemble !

COBALI QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

COBALI (www.cobali.org) est une association qui a pour mission de protéger, d'améliorer et de valoriser les ressources en eau des bassins versants de la Lièvre (qui dessert notre région), de la Blanche et du Pagé, ainsi que les ressources et habitats qui leur sont associés, dans un cadre de développement durable et en concertation avec les acteurs de l'eau. Le principal mandat de COBALI est d'élaborer le Plan directeur de l'eau pour sa zone de gestion intégrée de l'eau, et de promouvoir et de suivre sa mise en œuvre. COBALI vise également à améliorer la connaissance des ressources et du potentiel des trois bassins versants ; à coordonner les utilisations des ressources pour la gestion intégrée ; à agir comme formateur, éducateur et agent mobilisateur auprès de la population ; à développer des projets susceptibles de mener à la réalisation des objectifs de l'organisation ; et à organiser et opérer des activités qui permettent de recueillir les fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Depuis quelques années, COBALI a réalisé des projets concernant un ou plusieurs lacs qui font partie de l'Association Perkins-sur-le-lac.

Au cours de l'été 2016, COBALI a réalisé, avec la Fédération des lacs de Val-des-Monts, une étude sur les rives du lac Maskinongé. Notre agent, avec un agent de la fédération, a recueilli des mesures physico-chimiques du lac, selon le protocole du Réseau volontaire de surveillance des lacs (RVL). Les deux agents ont également sensibilisé les riverains au rôle de la bande riveraine, aux espèces à y recommander et aux avantages de laver les embarcations avant la mise à l'eau.



Au cours des deux dernières années, une demande de surveillance de l'omble chevalier oquassa, une espèce en péril, a été émise dans divers lacs de la région, dont les lacs Rhéaume,

Bataille, Maskinongé et Louise. À un moment donné il avait été observé dans ces lacs, mais sa présence est maintenant très incertaine. Le COBALI a demandé la coopération des riverains et des pêcheurs pour signaler la présence de l'espèce et contribuer ainsi au suivi des populations. Une personne a déclaré qu'elle avait déjà pêché cette espèce dans le passé dans le lac Maskinongé (il y a six ou sept ans), mais qu'elle ne disposait malheureusement d'aucune preuve photographique.

Ce poisson pourrait avoir disparu de ces lacs en raison de la surpêche, de l'altération des habitats riverains, de la dégradation des cours d'eau qui alimentent les lacs, et presque certainement de l'introduction d'espèces de poissons concurrentes qui ne sont pas indigènes à ces lacs, comme l'achigan ou la truite arc-en-ciel.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE COBALI RÉALISÉS POUR L'ASSOCIATION SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Chaque année depuis 14 ans, un agent de sensibilisation est mis gratuitement à la disposition des associations de lacs pour les aider à élaborer des documents de sensibilisation ou pour faire des présentations sur divers sujets tels que les espèces exotiques envahissantes et le myriophylle. L'agent offre également ses services de soutien pour tout projet organisé par les associations pendant l'été, comme l'identification des plantes aquatiques exotiques envahissantes sur un lac.

COBALI a produit plusieurs documents pour sensibiliser les riverains à ce type de plantes. Ces documents, créés pour certaines associations dans le passé, traitent de sujets tels que la propagation des espèces exotiques envahissantes, comment les identifier, ou les bonnes habitudes à adopter pour prévenir leur implantation. Les informations sont disponibles sur notre site web et peuvent être utilisées par les associations et les municipalités.

De plus, la Fédération des lacs de Val-des-Monts a entrepris une recherche de myriophylle en épi entre 2012 - 2015 sur plusieurs lacs de la région. Aucun lac de PSLL n'était touché par le problème à cette époque. [Note de l'éditrice : selon des études plus récentes des lacs Bataille et Rhéaume par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et des lacs Barnes et Épinettes par le COBALI, aucun myriophylle en épi n'a été trouvé.] Il est très important de garder nos lacs exempts de myriophylle. L'un des problèmes majeurs du myriophylle est son impact sur les plans d'eau infestés, ce qui a souvent un impact négatif sur les communautés de poissons et les plantes indigènes du lac. De plus, il réduit la qualité de vie des utilisateurs en nuisant à la baignade, la navigation et est un obstacle à la beauté des paysages. De plus, une fois que la plante est établie, il est très difficile, voire impossible, de l'enlever.

Faits sur le myriophylle

Le myriophylle en épi est une plante aquatique présente dans les lacs et rivières du Québec depuis près de 50 ans. Elle est considérée comme une espèce exotique envahissante (IAS) par le ministère de l'Environnement et du Contrôle des changements climatiques (MELCC). Originaire d'Eurasie, le myriophylle en épi a réussi à s'établir dans les plans d'eau du Québec et à se développer facilement sans forte pression des prédateurs et en s'adaptant facilement à son environnement. Au cours des dernières années, sa propagation s'est fortement accrue en raison des activités humaines. Le myriophylle peut être introduit dans les plans d'eau par divers moyens, mais les bateaux de plaisance demeurent le principal vecteur de propagation.

Selon les données de janvier 2020 du MELCC, 14 des 17 régions administratives du Québec comptent au moins un plan d'eau affecté par le myriophylle en épi. Au total, cela représente 161 lacs et 20 rivières ou ruisseaux (dont le fleuve Saint-Laurent). Dans la zone de gestion du COBALI, une moyenne d'au moins un lac par an s'ajoute à cette triste liste. L'Outaouais (53) est la région la plus touchée par le

COBALI: suite page 14

myriophylle en épi. Heureusement pour PSL, la présence de la plante n'a été identifiée dans aucun de ses plans d'eau. Les lacs de l'association font partie de l'un des trois secteurs de l'ensemble du bassin versant où l'on trouve une concentration importante de lacs de villégiature qui n'ont pas de myriophylle. Il est important de s'assurer que cela reste le cas, d'autant plus que de nombreux lacs sont également des lacs à truites de lac ou à ombles chevaliers. Cependant, selon les données gouvernementales, 14 lacs ont été signalés dans la municipalité de Val-des-Monts, ce qui pourrait constituer un danger pour les lacs de l'association.

Identification

Le myriophylle en épi est une plante vivace qui vit submergée dans les eaux des étangs, des lacs et des rivières où il y a peu ou pas de courant. Elle tolère toutes sortes de conditions, peut s'enraciner dans le sable et la boue et peut vivre dans des environnements acides et alcalins. Elle préfère cependant les eaux peu profondes (0,5 à 4 mètres), bien qu'elle soit souvent moins présente dans le premier mètre d'eau.

Ses tiges sont enracinées dans le substrat (sédiment) et peuvent mesurer jusqu'à six mètres. Près de la surface de l'eau, elles se ramifient et peuvent continuer à pousser horizontalement et produire des épis de fleurs émergentes. Le myriophylle en épi forme alors un couvert dense à la surface de l'eau. Contrairement aux autres plantes aquatiques qui tirent leurs nutriments directement de l'eau, le myriophylle en épi peut tirer des nutriments de ses racines.



Le principal critère d'identification du myriophylle est que les feuilles sont d'aspect plumeux et toujours en tourbillons de quatre « feuilles » disposées en hélice autour de la tige ; chaque feuille porte 12 à 24 paires de folioles (contre 3 à 14 paires de folioles dans le cas du myriophylle natif). La confirmation la plus sûre est une feuille comportant plus de 15 folioles. Entre autre la distance entre les verticilles le

long de la tige est généralement supérieure à un centimètre et les extrémités des feuilles sont souvent tronquées, formant une ligne droite. Les feuilles sont flasques lorsque les tiges sont hors de l'eau, comme des plumes mouillées. Ces critères le distinguent de plusieurs espèces de myriophylle natives de nos lacs.

Problème

Le myriophylle est une espèce résistante. Son système racinaire survit à l'hiver et pousse plus tôt au printemps que la plupart des espèces. La plante développe un réseau de tiges flottantes qui recouvrent progressivement la surface de l'eau. Elle peut se reproduire par

graines, mais surtout par boutures. Cela signifie que les fragments qui se détachent ou sont arrachés de la plante développent à leur tour des racines et vont là où le courant les emmène. Un seul fragment de la taille d'un ongle peut suffire à le propager et ainsi créer de nouveaux herbiers. Cela fait de cette espèce un concurrent exceptionnel et lui permet de prendre de l'espace et des nutriments qui étaient autrefois utilisés par d'autres espèces.

Prévention

Grâce à sa capacité à se couper en se fragmentant facilement et naturellement, le myriophylle est difficile à éradiquer une fois établi, et bien que des mesures de restauration existent, elles sont souvent coûteuses. Il est donc important de ne pas faciliter sa dispersion et d'éviter d'offrir des conditions de croissance optimales. Voici comment procéder :

- Apprenez à reconnaître le myriophylle en épi.
- **Nettoyez soigneusement votre bateau, y compris le moteur et la remorque, lorsque vous changez de plan d'eau (en utilisant de l'eau à plus de 40 °C ou sous pression, au moins 250 psi), ou laissez-le sécher pendant au moins cinq jours entre deux utilisations. Faites une inspection visuelle pour enlever manuellement tous les fragments de plantes.**
- Évitez d'utiliser des engrais à proximité des plans d'eau et maintenez une bande de végétation riveraine. Cela permet de limiter les apports de nutriments dans le plan d'eau.
- Évitez d'utiliser des détergents contenant des phosphates pour limiter les éléments nutritifs.
- Assurez-vous que votre système d'assainissement est conforme et fonctionnel, car les déchets humains sont également une bonne source de nutriments pour nourrir le myriophylle !

Le myriophylle interfère avec la circulation des bateaux et des baigneurs, et peut avoir un impact négatif sur la survie de certaines espèces de poissons. Les salmonidés (omble, truite, saumon, corégone, etc.) préfèrent l'eau froide car elle contient plus d'oxygène dissous. C'est pourquoi ces espèces seront les premières à disparaître des masses d'eau touchées par le myriophylle, car elles sont propices au réchauffement. De plus, la décomposition des lits de myriophylle, surtout en hiver, réduit la quantité d'oxygène dissous.

Pour plus d'informations, consultez le site du COBALI, le Comité de Bassin de la Lièvre, dans sa rubrique « Centre d'information » : www.cobali.org/centre-dinformation/especes-exotiques-envahissantes. Pour connaître les autres espèces exotiques envahissantes (EEE) répertoriées au Québec, consultez le site du réseau Sentinelle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et du Contrôle des changements climatiques (MDDELCC) : www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc.

Note de l'éditrice: Le rapport publié ici est une version abrégée ; le texte complet peut être consulté sur notre site Web, www.psl.ca. Illustration : www.invadingspecies.com.

La saison de pêche est ici ! Il n'y a rien de mieux qu'une journée de pêche – mais seulement si vous avez votre licence et connaissez les règlements ! Pour vérifier les exigences du Québec pour la pêche sportive dans notre région (Zone 10), visitez à www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/zones-periodes/zones-de-peche/zone-10. Les licences peuvent être achetées à Val-des-Monts au Marché Alimentaire R. Tessier Inc., 1019, route Principale, ou consultez la liste des entreprises de Gatineau à www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/permis/liste.asp?region=07&codeGeo=82015.



L'ENVIRONNEMENT : PÊCHE SPORTIVE ET ENSEMENCEMENT DE POISSONS

Vous recherchez une activité amusante, stimulante et qui peut être une expérience d'apprentissage pour tous les âges ? Voici deux activités vraiment amusantes que je vous invite à essayer : la pêche sportive et l'ensemencement.

La pêche sportive

Si vous avez des enfants ou si vous voulez vous enseigner quelque chose de nouveau, la pêche sportive est un cadeau qui peut durer toute une vie.

Je sais que cela a été le cas pour moi. Mon père m'a appris, et je pêche régulièrement depuis que j'ai environ huit ans. Aujourd'hui, des années plus tard, je suis comme dans *The Old Man and the Sea* d'Ernest Hemmingway. J'anticipe toujours le prochain gros poisson à débarquer ou à perdre. La pêche est un plaisir simple que vous pouvez apprécier seul ou, mieux encore, avec quelqu'un d'autre, que ce soit sur le lac ou au bord du lac depuis la rive. La pêche vous détendra et vous excitera en même temps. Il suffit d'attendre que vous attrapiez – ou que n'importe quel enfant de votre âge attrape – un poisson ! Soit vous le renvoyez au lac, soit, s'il est assez gros, vous le ramenez à la maison pour le dîner ! Nos lacs sont remplis de truites arc-en-ciel, qui ont le même goût (meilleur que !) que le saumon cher que vous pouvez acheter au marché.

Vous trouverez des informations sur la pêche sportive dans notre région au Québec (zone 10), les périodes de pêche, les limites et les exceptions sur le site www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/zones-periodes/zones-de-peche/zone-10. Bien sûr, n'oubliez pas votre permis de pêche ! Les permis peuvent être achetés dans notre région au Marché Alimentaire R. Tessier Inc., 1019, Route Principale, ou consultez la liste à www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/permis/liste.asp?region=07&codeGeo=82015.

Au Québec, différents types d'appâts peuvent être utilisés pour la capture des poissons. Toutefois, il existe certaines restrictions quant à l'utilisation et à la possession de certains types d'appâts. Les poissons appâts vivants (qui comprennent les poissons, les mollusques, les crustacés – p. ex. les crevettes, les écrevisses – et les animaux marins et leurs parties – p. ex. les œufs, le sperme, les œufs, les laitances, le frai, les larves, le naissain ou la progéniture de ces animaux) sont interdits en tout temps au Québec. Les vers de terre, les sangsues et les grenouilles ne sont pas considérés comme des poissons appâts et leur utilisation comme appât est donc permise, sauf indication contraire.

Si vous avez des questions sur les règles et les règlements de pêche, envoyez un courriel à services.clientele@mffp.gouv.qc.ca ou appelez la ligne téléphonique sans frais : 1 844 523-6738.

Ensemencement de poissons

Chaque automne, la dernière grande activité de l'année que les membres du conseil d'administration de notre association PSLL et certains bénévoles réalisent pour vous, généralement en novembre, est d'ensemencer chacun de nos lacs de truites arc-en-ciel, et occasionnellement de truites mouchetées.

Pour ceux qui aiment la pêche ou qui sont simplement curieux de voir comment nous approvisionnons les lacs, cela peut être une autre façon de clore la saison des chalets pour vous aussi ! Nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour venir passer une journée

amusante à nous aider à mettre dans nos lacs le poisson que nous achetons chez un pisciculteur.

Tous sont invités de se joindre à nous lorsque nous allons de lac en lac et que nous déposons littéralement des milliers de truites arc-en-ciel dans nos lacs. Les photos de la page suivante, prises l'automne dernier par Terry Milewski, résident du lac Barnes, vous donnent une idée de la façon dont le pisciculteur transporte les poissons dans de grands réservoirs aérés, puis les transfère dans des récipients en plastique propres, un peu d'eau afin que nous, les bénévoles, puissions les transporter jusqu'au rivage et verser doucement l'eau et les poissons dans les lacs. En les regardant nager, vous pouvez vous demander lesquels seront pris dans un an ou deux ans, et ainsi de suite ... plus ils vieillissent, plus le « combat des poissons » est important quand vous en attrapez un ! Les autres sont libres de grandir et aident nos lacs à rester en bonne santé.



Le pisciculteur achète des œufs de poisson fraîchement pondus à ses fournisseurs hors site. Ces œufs précieux et fragiles sont ensuite fertilisés ou « traités » sur place, chez le pisciculteur, dans un grand bassin ou une piscine, et ils sont maintenus bien oxygénés et à la bonne température. Au fur et à mesure que les œufs fertilisés ou les petits se transforment en alevins, le pisciculteur transfère son nouveau banc dans des bassins de plus en plus grands. Il les nourrit et les soigne comme tout autre agriculteur le fait avec sa récolte ou son troupeau jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille permettant de les transférer dans des lacs et d'y survivre. Les différents étangs contiennent des poissons de différentes tailles et sorte que le pisciculteur peut fournir les poissons de la taille requise par ses clients.

Depuis 1989, PSLL contribue 1 500 \$ en plus des contributions volontaires des différents lacs afin d'ensemencer nos lacs avec des poissons de 8 à 12 pouces. Avec les grands bancs dans nos lacs, les poissons plus petits – les alevins – deviendront bientôt la nourriture des poissons pour ces bars. En plus d'aider nos lacs, nous contribuons à une partie peu connue de l'économie et encourageons cette industrie. Pour plus d'informations, consultez les détails de la contribution sur notre site Web : www.psll.ca/ensemencement-fish-stocking.

Veuillez noter que la commission de l'environnement continue à contrôler et à gérer le repeuplement en poissons de nos lacs. Il existe un risque de dommages environnementaux si des individus apportent des poissons provenant de l'extérieur des lacs. Des plantes et des organismes aquatiques envahissants peuvent être introduits accidentellement dans nos eaux et dévaster l'écologie de nos lacs, sans parler de la valeur de votre maison et de chalet.

L'association demandera à nouveau des volontaires à l'automne pour aider à l'ensemencement. C'est une journée amusante, et tout le monde, y compris les enfants, peut aider. De plus, lorsque vous recevrez le courriel vous demandant si vous souhaitez contribuer au repeuplement, pensez à mettre quelques dollars dans le pot. Les poissons aident à maintenir nos lacs en bonne santé ; les grosses truites, en particulier, contrôlent les espèces envahissantes et indésirables.

D'ici là, profitez de l'été, soyez prudents ! Bonne pêche !

– **André Cossette, membre du conseil d'administration de PSLL**

ENSEMENCEMENT DE POISSONS AU LAC BARNES, 2019 :

Dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de la gauche : Le pisciculteur est arrivé au chalet de Rita et Clayton au lac Barnes avec les poissons dans de grands réservoirs aérés, puis les a transférés dans des récipients en plastique propres avec un peu d'eau. Des volontaires les ont portés jusqu'au rivage et ont doucement versé l'eau et les poissons dans les lacs. Photos : Terry Milewski.



COLLECTE DE DÉCHETS : FAITES VOTRE PART !

RÈGLEMENT MUNICIPAL 820-18 : Tous les résidents devront utiliser une poubelle roulante d'une capacité garbage maximale de 360 litres (comme le modèle illustré à droite), disponible dans les quincailleries. Il est illégal de garder, sur votre propriété ou le long des chemins municipaux, des poubelles anciennes qui ne peuvent être utilisées pour la collecte des ordures, ce qui peut entraîner des amendes. Les déchets seront ramassés toutes les deux semaines, en alternance avec les matières recyclables. Les poubelles roulantes sont disponibles dans les quincailleries ou auprès de la municipalité. Pour obtenir une poubelle auprès de la municipalité, appelez le service des finances au 819 457-9400. Le coût d'une poubelle de 240 litres est de 80 \$, taxes et livraison comprises. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Gabriel Ricard Lavergne, conseiller en gestion de projets – Génie civil, Service des travaux publics, Municipalité de Val-des-Monts, 1 route du Carrefour, Val-des-Monts, par téléphone au 819 457-9400, poste 2323, ou par courriel à gabrielricardlavergne@val-des-monts.net.



COLLECTE DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES : Pour plus d'information sur la collecte des déchets et du recyclage, ainsi que sur ce qu'il faut recycler et comment le faire, allez à www.psl.ca/municipal-news ou consultez ces sites : www.tricentris.com ; www.val-des-monts.net ; ou contactez Les Services Sanitaires Richard Lanthier au 819 664-2469. Pour connaître l'horaire de collecte par date et par route, rendez-vous à www.val-des-monts.net/14-hygiene-du-milieu.

VOTRE COMPOSTEUR : UN ESPACE DE DÉCHETS, OU UN GASPILLAGE D'ESPACE ?

Lors de l'AGA dernière, de nombreux résidents saisonniers ont exprimé leur inquiétude quant au compostage obligatoire initié par la municipalité – les déchets alimentaires attirant inévitablement les animaux et la vermine. Ces résidents étaient en principe favorables au compostage, mais rapportaient régulièrement leurs déchets à leur domicile en ville pour qu'ils y soient compostés dans des « poubelles vertes ». On craignait qu'en faisant cela, et en n'utilisant pas les composteurs noirs livrés à tous par Val-des-Monts, des amendes seraient infligées. Le maire et notre conseiller municipal, Claude Bergeron, ont tous deux clarifié ce point, et cela mérite d'être répété. Aucune amende ne sera prélevée si le composteur est utilisé même en ajoutant simplement des feuilles et du matériel de jardinage. Certains y ajoutent des fanes de carottes, des feuilles de laitue et des coquilles d'œufs, juste pour « mélanger ». Il est donc important de noter que si vous n'êtes pas à l'aise pour mettre un plus grand nombre de restes de nourriture dans le composteur et que vous souhaitez les rapporter en ville, faites-le. MAIS utilisez le composteur d'autres façons, comme les suggestions présentées ici. Comme les années précédentes, lors de l'inspection des fosses septiques, l'utilisation de votre composteur sera également vérifiée. Assurez-vous qu'il est rempli de matières vertes et/ou de feuilles avec lesquelles vous êtes à l'aise. Un composteur vide est un « gaspillage » d'espace ! Veuillez consulter le site Web de la municipalité, www.val-des-monts.net/11-environnement#compostage, pour plus d'informations et des liens utiles.

AVIS DE CONVOCATION MEETING NOTICE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le dimanche 06 septembre 2020
09h30 à 12h30
Plage du lac Bataille
582 Chemin Blackburn
Val-des-Monts (QC)



ANNUAL GENERAL MEETING

Sunday, September 6, 2020
9:30 am to 12:30 pm
Lac Bataille Beach
582 Chemin Blackburn
Val-des-Monts, QC

L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 21 juillet 2019
3. Rapport de la présidente et Recommandations
4. Rapport du trésorier
 - 4.1 Les états financiers 2019
 - 4.2 Le budget provisoire 2020
5. Rapports des comités
 - 5.1 Communications
 - 5.2 Titre de propriétés et litiges
 - 5.3 Environnement
 - 5.4 Adhésion
 - 5.5 Loisirs et activités sociales
6. Élection des membres du Conseil d'administration
7. Varia

PROPOSED AGENDA

1. Approval of the Agenda
2. Approval of the July 21, 2019 Annual General Meeting Minutes
3. President's Report and Recommendations
4. Treasurer's Report
 - 4.1 2019 Financial Statements
 - 4.2 Projected 2020 Budget
5. Committee Reports
 - 5.1 Communications
 - 5.2 Property Holdings and Issues
 - 5.3 Environment
 - 5.4 Membership
 - 5.5 Recreation and Social Activities
6. Election of the Board of Directors
7. Other Business

SVP APPORTER CET ORDRE DU JOUR À L'ASSEMBLÉE

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC CONSEIL D'ADMINISTRATION / BOARD OF DIRECTORS 2020

Mandat des membres du Conseil d'administration

PRÉVISION DE ROTATION

Tous les directeurs seront élus par les membres à l'Assemblée générale annuelle. Tous les mandats ont une durée de deux (2) ans. Afin d'avoir une continuité, la ou le président(e) et la ou le secrétaire seront élus une année et la ou le vice-président(e) et la ou le trésorier(ière) l'année suivante. Tous les mandats peuvent être renouvelés à la fin du terme. Les postes en élection sont indiqués par un **X**.

Terms of Office for Members of the Board

PROVISION OF ROTATION

All Officers shall be elected by the members at the Annual General Meeting. All mandates are for a period of two (2) years. The President and Secretary shall be elected in one year and the Vice-President and Treasurer elected the following year to ensure continuity. All terms will be renewable at the end of the mandate. Open election positions are marked with an **X**.

COMITÉ EXÉCUTIF EXECUTIVE COMMITTEE	EN ÉLECTION IN ELECTION	DÉBUT DU MANDAT START OF MANDATE
Présidente / President.....Constance Hudak		Juillet / July 2021
Vice-président / Vice-President.....Alain Mercier	X	Juillet / July 2020
Secrétaire / SecretaryJens Urban		Juillet / July 2021
Trésorier / Treasurer.....Jeff Hannah	X	Juillet / July 2020

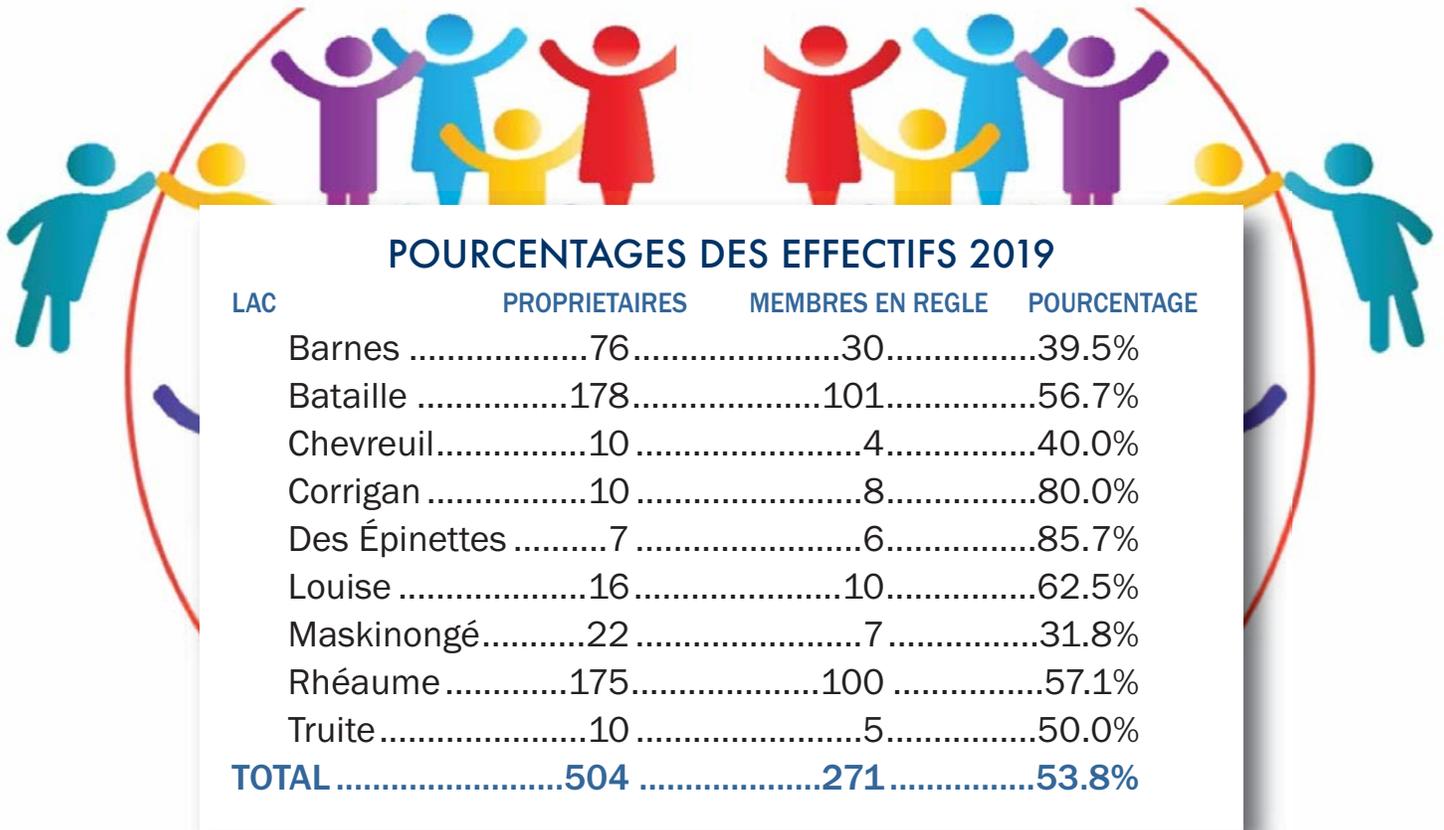
REPRÉSENTANT(E)S DES LACS LAKE REPRESENTATIVES	EN ÉLECTION IN ELECTION	DÉBUT DU MANDAT START OF MANDATE
BATAILLE (1)		Juillet / July 2021
Elaine Carisse		Juillet / July 2021
Luc Fournier		Juillet / July 2021
Shane Livingstone	X	Juillet / July 2020
John Smart		Juillet / July 2021
RHÉAUME (1)		Juillet / July 2021
Harry Jones		Juillet / July 2021
Benoit Leclerc		Juillet / July 2021
Laurent Roy	X	Juillet / July 2020
John Smith		Juillet / July 2021
BARNES (1)		Juillet / July 2021
Flamur Canaj		Juillet / July 2021
Clayton Devine	X	Juillet / July 2020
DES ÉPINETTES		Juillet / July 2021
Richard Bourassa		Juillet / July 2021
TRUITE (1)		Juillet / July 2020
Chris Hemmingway	X	Juillet / July 2020
LOUISE (1)		Juillet / July 2020
André Cossette	X	Juillet / July 2020
MASKINONGÉ (1)		Juillet / July 2020
Vacant (2 ans / years)	X	Juillet / July 2020
CORRIGAN		Juillet / July 2021
Paul Chedore		Juillet / July 2021
Michael Tancrede		Juillet / July 2021
CHEVREUIL (1)		Juillet / July 2020
Vacant (2 ans / years)	X	Juillet / July 2020

ASSOCIATION PSLL REVENUS ET DÉPENSES 2019 - 2020

	2019	2020 À DATE	2020 PROJETÉ
REVENU NON LUCRATIF			
Publicité dans le bulletin d'information	900,00 \$	– \$	– \$
Événements	180,00 \$	– \$	– \$
Contributions pour l'ensemencement des poissons	1 920,00 \$	65,00 \$	1 500,00 \$
Cotisations des membres	13 515,00 \$	5 760,00 \$	13 500,00 \$
Marchandises	225,00 \$	– \$	200,00 \$
Recettes diverses à but non lucratif	1 135,01 \$	6,00 \$	200,00 \$
Revenu total sans but lucratif	17 875,01 \$	5 831,00 \$	15 400,00 \$
Revenu total	17 875,01 \$	5 831,00 \$	15 400,00 \$
BÉNÉFICE BRUT	17 875,01 \$	5 831,00 \$	15 400,00 \$
 DÉPENSES			
Publicité.....	1 523,69 \$	– \$	2 100,00 \$
Frais bancaires.....	45,00 \$	13,25 \$	80,00 \$
Contribution à des fins non lucratives	– \$	– \$	– \$
Cotisations et abonnements.....	150,00 \$	– \$	150,00 \$
Frais d'événements	2 097,57 \$	– \$	– \$
Assurance – responsabilité	2 516,67 \$	– \$	2 600,00 \$
Frais de bureau.....	605,75 \$	456,79 \$	600,00 \$
Frais PayPal.....	245,02 \$	135,24 \$	300,00 \$
Frais immobiliers	– \$	50,85 \$	150,00 \$
Routes.....	1 440,04 \$	– \$	1 800,00 \$
Papeterie, imprimerie, expédition	352,87 \$	– \$	400,00 \$
Sous-traitants			
Ensemencement des poissons.....	3 420,00 \$	– \$	3 000,00 \$
Trapper	– \$	– \$	– \$
Analyse de l'eau.....	2 185,42 \$	– \$	– \$
Total des sous-traitants	5 605,42 \$	– \$	3 000,00 \$
Taxes et licences.....	862,64 \$	245,40 \$	550,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	15 444,67 \$	901,53 \$	11 730,00 \$
 AUTRES REVENUS			
Intérêts gagnés	56,72 \$	84,00 \$	100,00 \$
Total des autres revenus.....	56,72 \$	84,00 \$	100,00 \$
PROFIT.....	2 487,06 \$	5 013,47 \$	3 770,00 \$

(suite page suivante)

SVP APPORTER CET ORDRE DU JOUR À L'ASSEMBLÉE



VOTRE ADHÉSION EST IMPORTANTE ! À ce moment-ci de l'année, l'Association Perkins-sur-le-lac sollicite votre appui financier par une cotisation annuelle de 45 \$. ➡ S'IL VOUS PLAÎT REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION DE LA PAGE 22, LE JOINDRE À VOTRE PAIEMENT ET LE RETOURNER SOIT PAR COURRIER, EN LE DÉPOSANT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE PSLI À LA PLAGE DU LAC BATAILLE, SOIT EN TROUVANT LE FORMULAIRE ET EN PAYANT EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION, www.psl.ca.

Voici une liste de certaines activités que nous ferons pour vous durant cette année :

- effectuer de minutieuses analyses des eaux de nos lacs soit é-coli et phosphates (depuis 2002),
- faire l'ensemencement des lacs (depuis 1989),
- participer à plusieurs associations à caractère environnemental telles que la Fédération des lacs de Val-des-Monts (FLVDM), lesquelles discutent de problèmes régionaux et provinciaux et font la promotion de réglementation,
- fournir des subventions pour l'entretien des chemins privés de notre domaine (ces chemins assurent l'accès à la majorité des résidences),
- encourager l'aménagement riverain et forestier, surveiller activement et promouvoir fortement la protection de l'environnement et de la valeur économique de nos propriétés,
- faire la promotion de la sécurité nautique et de la réglementation de la vitesse,
- faire l'entretien de la plage du lac Bataille et gérer la mise à l'eau des embarcations des membres en contrôlant l'accès et en prévenant l'infiltration d'organismes dangereux,
- assurer la représentation juridique pour la protection de propriétés collectives,
- organiser des activités sociales pour encourager camaraderie entre nos membres.

➡ Note aux propriétaires de plusieurs logements qui louent le multiple ou l'utilisent pour la famille élargie : la commercialisation de votre deuxième logement est également due aux efforts de l'association en termes de qualité de l'eau et de vigilance. Veuillez envisager une adhésion pour chaque logement.

PSLI est reconnaissant de votre appui continu. Tous les propriétaires jouissent de tout cet éventail de bénéfices offerts par l'Association. Veuillez encourager un voisin ou un résident qui n'est pas membre à se joindre au nombre croissant de membres qui nous aident à réaliser notre mission. Pour plus de renseignements, consultez www.psl.ca.



2020

ADHÉSION ET RENSEIGNEMENTS

S'il vous plaît remplir et retourner avec le paiement à :
Association Perkins-sur-le-lac, 604 ch Blackburn, Val-des-Monts (QC) J8N 6K4
Vous pouvez également déposer votre paiement dans la boîte aux lettres située
derrière le panneau d'information au lac Bataille, ou vous rendre sur le site www.pssl.ca
pour obtenir le formulaire et les possibilités de paiement en ligne.

A. RÉSIDENCE (ADRESSE POSTALE)

Nom de famille

Prénom(s)

Adresse

Téléphone

Ville

Province

Code postal

Courriel

B. RÉSIDENCE ESTIVALE

N° civique, Nom du chemin

Lac

Téléphone



ADHÉSION :

Oui (chèque de 45 \$ payable à l'ordre de : Association PSSL)

Non (Pas à ce moment-ci)

C. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Je désire recevoir le Bulletin d'information SEULEMENT par courriel

I'd like to receive correspondence in English

SVP, veuillez changer mon adresse comme suit :

Nom de famille

Prénom(s)

Adresse

Téléphone

Ville

Province

Code postal

Courriel

Je voudrais porter à votre attention le(s) sujet(s) suivant(s) :